

PROVINCE DE HAINAUT
 Arrondissement de Charleroi
 COMMUNE
 de
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
 (7160)



Chapelle, le 31 août 2017

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME N° 37/17
AVIS D'ENQUETE

L'Administration communale fait savoir qu'une demande de permis d'urbanisme a été introduite par **Monsieur HAMMADI Ismael**, rue de Gouy, 101 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont, ayant trait à un bien sis rue de Gouy 101 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont, cadastré dans la **Division 1 - Chapelle, Section B N° 246N5**.

Le projet consiste en l'**extension d'une habitation et la transformation d'un garage en studio** et présente les caractéristiques suivantes :

DIMENSIONS

Largeur de la construction projetée : 13,30 mètres env.

Profondeur totale de la construction : 14,90 mètres env.

Hauteur de la construction : 5,75 m à l'acrotère (toiture de type plate-forme).

Considérant qu'en application de l'article 330 – 11° du nouveau Code Wallon il y a lieu de soumettre cette demande à l'enquête publique « ...demandes impliquant l'application des articles 110 et 113 du Code ... permis octroyé en dérogation aux prescriptions du plan communal d'aménagement n°4 ... ».

MOTIF : l'extension est présente sur toute la longueur de la façade arrière en lieu et place d'une extension devant être construite uniquement sur les 3/5^{ème} de la longueur de la façade arrière. Les réclamations ou observations écrites sont à adresser au Collège communal du **05 septembre 2017 au 19 septembre 2017**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **18 septembre 2017** à 16 heures - bureau de l'urbanisme (rez-de-chaussée) - place de l'Hôtel de Ville, 16, E/C.

Le dossier peut être consulté à l'Hôtel de Ville, bureau de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), tous les jours ouvrables de 10 à 12 h et de 15 à 17 h et des explications techniques seront fournies **sur rendez-vous ☐ 064/43.13.11**.

La Directrice Générale,

Emel ISKENDER.



Le Bourgmestre,

Karl DE VOS.

Le présent avis sera transmis par envoi recommandé.

☐ **Le présent avis est adressé, en vertu de l'article 337 du nouveau CWATUP, aux occupants des parcelles des immeubles situés dans un rayon de 50 mètres à partir des limites de la parcelle concernée par les travaux.**

PROPRIETE DE :
M. ET MM. HAMMADI ISMAEL
PROJET SIS : Rue de Gouy 101 à Chapelle-lez Herlaimont
CADASTRE : cadastre section B. n°246 n5

